

Votre quelques instants sur cette triste affaire : L'amiral Saisset, commandant en chef de la garde nationale de la Seine, marchait en tête de la manifestation pacifique. A la place Vendôme, il essaya de prononcer un discours pour rappeler dans le devoir les hommes des bataillons dissidents, mais il avait à peine prononcé quelques paroles que des coups de feu éclatèrent. Mena dut la vie qu'un courage de la personne qui portait le drapeau tricolore. Le courageux citoyen se précipita devant l'amiral qu'il couvrit de son corps en criant : « Si vous voulez tuer quelqu'un, tuez-moi ! » Plusieurs coups de feu partirent, mais le porte-drapeau, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, ne fut pas atteint et put gagner la place de la Bourse, où se réunissent les bataillons du parti de l'Assemblée.

Quatre heures. — On bat la générale dans tous les quartiers du centre. Les gardes nationaux se rendent en foule à la place de la Bourse, où l'amiral Saisset a établi son quartier général.

Des gardes mobiles et des francs-tireurs sont mêlés aux gardes nationaux. A l'entrée de la rue Vivienne et dans la rue Montmartre, nous avons vu des officiers de l'armée et de la mobile, le chasseur ou le fusil de chasse à la main.

On lit avec avidité une affiche signée des délégués des 1er, 3e, 12e, 13e, 14e, 70, 111e, 112e, 113, 171, 196e bataillons du 1er arrondissement qui, à l'exemple des bataillons du 2e et du 16e arrondissement, protestent de leur dévouement à l'Assemblée nationale.

A la place de la Trinité, le 116e bataillon, commandant Langlois, se réunit pour aller occuper le boulevard.

Partout les magasins et les cafés sont fermés. Au nombre des victimes de la fusillade de la place Vendôme se trouvent, nous assure-t-on, cinq personnes bien connues du monde parisien, dont deux appartiennent à la presse parisienne, et comptent parmi les plus sympathiques d'entre nos confrères.

M. Henri de Péne a reçu une balle dans l'aine. Sa blessure ne présente heureusement pas une grande gravité.

M. Gaston Jollivet est blessé assez grièvement au bras. Enfin, on compte encore au nombre des morts, nous assure-t-on, un banquier, M. Hottinguer, et le directeur de la Porte-Saint-Martin.

Plusieurs des victimes n'ont pu être secourus immédiatement, les hommes de la place Vendôme, empêchant même les ambulanciers de les venir relever.

Une personne qui s'était aventurée dans la rue de la Paix, au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs pour secourir un blessé, est tombée frappée d'une balle.

Dans la seule ambulance du coin du boulevard, cinq cadavres ont été portés ; voici les noms : Tiby, rue Louis-le-Grand, officier de la Légion-d'Honneur, balle dans la joue ; Baudé, ingénieur des ponts-et-chaussées, officier de la Légion-d'honneur, tempe gauche, partie du crâne enlevée ; Georges Hanna, tempe gauche ; Lemaire, rue de Trévisse, fracture du crâne ; Un inconnu du 18e de marche ; M. Bellenger, propriétaire du café de la Porte-Saint-Martin.

Un des braves exécutés a cru devoir achever à coups de crosse de fusil un vieillard que l'on voulait porter à l'ambulance. On disait que Georges Cadoudal était parmi les blessés. Ce bruit est faux.

Paris, 22 mars 1871. Monsieur le rédacteur, J'ai recouru à votre estimable journal pour porter à la connaissance du public, le fait inouï qui s'est passé sous mes yeux, au coin des rues Neuve-des-Petits-Champs et de la Paix, en cette triste journée.

Témoin de la manifestation pacifique et sans armes en faveur de l'ordre, qui se rendait à la place Vendôme aujourd'hui, vers une heure et demie, par la rue de la Paix, et de la fusillade dirigée contre elle par les gardes nationaux occupant cette place, j'ai vu un de ces mêmes gardes nationaux, après que la rue de la Paix était complètement évacuée, mettre un genou à terre et tirer froidement, après avoir bien visé, sur deux citoyens en costume de ville relevant un mort ou blessé au milieu des victimes de ce triste événement.

Je laisse, monsieur le rédacteur, à l'indignation et au mépris des honnêtes gens de tous les partis le soin de flétrir un acte aussi lâche et aussi barbare.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes civilités empreintes. — G. Lieppe, 90, rue Lafayette, garde mobile au 3e bataillon, 6e compagnie de la Seine.

JOURNAL OFFICIEL DE PARIS COMITÉ CENTRAL Citoyens, Le comité central a reçu du quartier général prussien la dépêche suivante : Commandant en chef du 3e corps d'armée. Quartier général de Compiègne le 21 mars 1871. AU COMMANDANT ACTUEL DE PARIS Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris, ainsi que les environs de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude amicale et passive tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les termes arrêtés par les préliminaires de la paix.

Mais dans le cas où ces événements auraient un caractère d'hostilité, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

Pour le commandant en chef du 3e corps des armées impériales, Le chef du quartier général, Signé : VON SCHLOTHEIM, Major général.

Le délégué du Comité central aux relations extérieures a répondu : Paris, le 22 mars 1871. Au commandant en chef du 3e corps des armées impériales prussiennes.

Le soussigné, délégué du Comité central aux affaires extérieures, en réponse à votre dépêche en date de Compiègne, 21 mars courant, vous informe que la révolution accomplie à Paris par le Comité central, ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires de la paix votés par l'Assemblée de Bordeaux.

Le Comité central et son délégué aux affaires extérieures. Arrêtation de M. Rouher (Nouveaux détails). Nous lisons dans la France du Nord, de Boulogne : L'arrestation de M. Rouher, dont nous avons parlé dans notre dernier n°, n'a pas été le dernier mot de cette affaire.

Paris serait traitée en ennemie. Pour le commandant en chef du 3e corps des armées impériales, Le chef du quartier général, Signé : VON SCHLOTHEIM, Major général.

Le délégué du Comité central aux relations extérieures a répondu : Paris, le 22 mars 1871. Au commandant en chef du 3e corps des armées impériales prussiennes.

Le soussigné, délégué du Comité central aux affaires extérieures, en réponse à votre dépêche en date de Compiègne, 21 mars courant, vous informe que la révolution accomplie à Paris par le Comité central, ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires de la paix votés par l'Assemblée de Bordeaux.

Le Comité central et son délégué aux affaires extérieures. Arrêtation de M. Rouher (Nouveaux détails). Nous lisons dans la France du Nord, de Boulogne :

L'arrestation de M. Rouher, dont nous avons parlé dans notre dernier n°, n'a pas été le dernier mot de cette affaire.

Hier, au moment où nous paraissions, la personnalité de l'ex-ministre d'Etat occasionnait de véritables troubles dans notre bonne ville d'ordinaire si calme.

Coincidence ou non, M. Rouher était resté enfermé dans l'hôtel Christol, gardé de près par la police locale. La matinée s'était passée sans encombre, mais, dans l'après-midi, quelques passants ayant reconnu l'ancien ministre qui avait eu la malencontreuse idée de se montrer aux fenêtres, des groupes nombreux d'ou portaient des huées et des sifflets se formèrent bientôt aux abords de l'hôtel.

Les groupes devinrent bientôt une foule sans cesse grossissante qui menaçait d'enlever l'hôtel pour s'emparer du prisonnier.

Sur ces entrefaites, M. le sous-préfet, qui avait été simplement invité la veille par la Préfecture du Pas-de-Calais à s'assurer de la personne de M. Rouher, recevait l'ordre télégraphique de le faire arrêter définitivement. Aussitôt il se rendit à l'hôtel Christol, tant pour surveiller l'exécution de cet ordre par la police que pour protéger M. Rouher contre la fureur des habitants.

En conséquence, vers cinq heures, une voiture attelée de deux chevaux attendait près de la porte de l'hôtel. Bientôt y montait le prisonnier, accompagné de M. C. Lagache, sous-préfet, et de M. Monicault, commissaire central. Une immense clameur retentit à la vue de l'ancien ministre, les sifflets, les huées faisaient rage.

Avant de monter en voiture, M. Lagache adresse à la foule quelques paroles fort dignes de l'exhortant à la modération. Puis la voiture partit au galop. Tout alla bien jusqu'à la Grande Rue, mais là les chevaux ayant dû ralentir leur course pour la montée, la multitude qui avait été distancée rejoignit le véhicule.

Alors commença une scène violente et vraiment déplorable dans laquelle la foule cernait toujours de plus près la voiture pour l'arrêter et s'emparer du prisonnier. En vain M. le sous-préfet et M. le commissaire central, entre lesquels était assis M. Rouher, essayaient-ils à chaque portière de ramener à la raison ces exaltés. Rien n'y faisait.

La voiture tiraillée à droite et à gauche n'avancait plus qu'avec une lenteur extrême. Un certain nombre de courageux citoyens, appartenant pour la plupart au parti républicain, déployèrent en cette circonstance beaucoup d'ardeur et de résolution dans le but de sauver des violences du peuple furieux, l'ancien ministre de l'homme du 2 décembre.

Parmi eux ont été principalement remarqués : MM. Ernest Quignon, Dodon, Godebert-Martel, etc., etc. L'honorable M. Louis Pamart a fait également les plus grands efforts pour protéger M. Rouher.

Malgré ces courageuses interventions, la foule de plus en plus menaçante, en arriva à arrêter complètement la marche de la voiture que plusieurs personnes soulevaient dans le but de la renverser. Un nombre des plus violents, ou remarquant un certain nombre de chasseurs du 20me bataillon qui avaient cru reconnaître le fameux général de Failly dans la personne du commissaire central.

Quel que danger qu'il y eût à mettre pied à terre au milieu de cette masse humaine, il fallut s'y résoudre. On était près de la porte des Dunes. M. C. Lagache descendit le premier, puis M. Rouher et M. le commissaire. Ce fut alors un tumulte indescriptible. La foule se rua littéralement sur le prisonnier.

En vain M. le capitaine de gendarmerie essayait-il d'intervenir avec quelques hommes, ils eurent la plus grande peine à se retirer meurtris du milieu de la multitude. Poussé, frappé, bousculé, arraché, l'ex-ministre n'eut pu continuer sa marche une minute de plus, si ses compagnons qui ne l'avaient pas quitté un instant et qui ont reçu maints horions à lui destinés, ne l'eussent fait entrer au Palais-de Justice, dont les portes furent aussitôt fermées.

M. Rouher avait perdu son chapeau, son paletot avait complètement disparu déchiré par la foule, il ne lui restait qu'un gilet en lambeaux.

Il avait enfin reçu à la tête de légères contusions. Tandis que M. Rouher recevait au Palais-de-Justice les soins que nécessitait l'état de stupeur dans lequel l'avait jeté toute cette bagarre, la foule de plus en plus compacte demandait à grands cris son prisonnier, qu'elle craignait qu'on ne fit évader. Du haut du perron, M. Henry, maire, adressa à la foule qui s'étendait jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, un énergique appel au bon sens, à la dignité, au respect de la loi. Ces paroles obtinrent un succès presque complet.

En effet, on vit bientôt se disperser la multitude qui accueillait par les cris de :

Vive la République ! la République ! M. Henry.

Avant M. le Maire de Boulogne, M. le sous-préfet avait également adjuré le public de s'abstenir de tout excès.

« Celui que vous me demandez, dit-il, appartient à la justice du pays. Laissez celle-ci faire son œuvre, et croyez à notre patriotisme, à nos convictions républicaines, au nom desquels nous venons vous répondre que, s'il y a lieu, justice sera faite. »

Néanmoins, fort avant dans la soirée, des groupes tumultueux ne cessèrent de pourchasser certaines rues de la ville, et c'est seulement après minuit que M. Rouher fut transféré à la maison d'arrêt.

Presque à la même heure arrivait de la préfecture une dépêche ordonnant la translation du prisonnier à Arras. En quittant la maison d'arrêt, M. Rouher serra la main à M. Henry en le remerciant de son assistance.

Puis M. C. Lagache, M. Jules Petit, capitaine de la 9e compagnie du 2e bataillon, commandant le service de piquet, et M. le capitaine de gendarmerie accompagnèrent jusqu'à la gare M. Rouher qui remercia vivement M. Lagache de lui avoir sauvé la vie.

I tendit ensuite la main à M. Jules Petit qui ne l'accepta point, mais se contenta de répondre à l'ex-ministre de Napoléon III : « Souvenez-vous, monsieur, que vous avez été protégé ici par des Républicains. »

Quelques minutes après, le train roulait sur Amiens.

Disons bon voyage au vice-empereur et demandons-nous maintenant ce que nous devons penser de l'arrivée parmi nous, soudaine et simultanée, de tant de serviteurs de l'empire. Hier, encore, les Chevreau, les Cambacérés, les Clément Duvernois étaient nos hôtes et ne sont repartis pour l'Angleterre qu'à la nouvelle de l'arrestation de l'ex-président du Sénat.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement à Boulogne que pareil fait se produit. Hier, le très-honorable baron Jérôme David, qui a émigré sur la cassette particulière, était à Calais.

Partout ces gens qui se sont tant égarés à l'écart tant qu'a duré la guerre, reviennent, se réunissent et semblent vouloir nous ne savons quels projets.

Dans de telles conditions, et si l'on est loin d'être prouvé que l'ordre de la République n'est pour rien dans les troubles de Paris, on ne peut pas s'étonner de l'arrestation de M. Rouher qui, par ses capacités incontestables, son caractère impérieux et son dévouement à l'homme de Sedan, a tout ce qu'il faut pour être le chef d'intrigues ayant pour but une restauration impériale.

Chronique locale & départementale

Demain samedi, à dix heures, un obit sera célébré en l'église Saint-Christophe de Tourcoing pour la mémoire des gardes mobiles des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy décédés dans la période du service.

M. l'aumônier du 8e bataillon officiera et donnera le sermon. Les gardes mobiles et mobilisés des trois cantons sont invités à la cérémonie.

M. Séguier, le nouveau préfet du Nord, est arrivé hier à Lille.

Ordre a été donné aux commissaires de police et aux autres fonctionnaires de l'ordre judiciaire de saisir les journaux officiels du Comité central de Paris et d'arrêter tout individu qui par des publications, discours ou manœuvres quelconques, porterait atteinte à l'autorité régulière.

Les déplorables événements de Paris ont fait fuir de nombreuses familles qui viennent se réfugier dans le Nord et en Belgique.

Parmi les victimes de l'affaire de la place Vendôme, on nous cite M. Niel, père d'un honorable négociant de notre place.

M. Niel était garde national et prenait part à la manifestation en faveur de l'ordre ; il a été tué par une balle qui l'a frappé à la gorge.

Lundi soir, écrit le Courrier douaisien, a eu lieu une réunion de tous les fonctionnaires civils et militaires, de la commission municipale et des principaux officiers de la garde nationale. Tous les membres de cette réunion ont pris la résolution d'affirmer leur dévouement au gouvernement de la République institué par l'Assemblée nationale et de protester contre les violences exercées par les émeutiers de Paris.

Aujourd'hui on a fait afficher sur les murs de la ville l'appel suivant qui sera entendu de tous nos concitoyens. Si toutes les villes de France, si toutes les municipalités suivaient cet exemple, le Comité central de Paris s'apercevrait bientôt de son isolement et il ne tarderait pas à disparaître, emportant avec lui les malédictions de toute la France.

« A nos concitoyens. Au moment où la guerre civile vient s'ajouter aux malheurs qui accablent déjà notre pays, nous avons pensé qu'il était de notre devoir de faire appel aux sentiments de patriotisme et d'union de tous les hommes de cœur qui veulent avant tout l'ordre et la liberté. »

« La crise est suprême ; si l'émeute vient d'éclater à Paris, la France serait perdue. Réunissons-nous donc dans une action commune pour résister, chacun dans la limite de nos attributions et de nos forces, à toute faction qui tenterait de se substituer à la République et au Gouvernement constitué par l'Assemblée nationale issue du libre suffrage de la France entière. »

Douai, le 20 mars 1871. (Suivent les Signatures.)

La trop grande joie a quelquefois des effets terribles.

Depuis le combat de Pont-Noyelles, une famille habitant dans un village voisin, était restée sans nouvelles d'un de ses membres, sergent dans la garde mobile.

Les recherches les plus minutieuses avaient été vaines et quelques renseignements, assez précis, mêmes étaient venus donner aux parents la certitude que leur enfant avait été tué.

Une messe fut célébrée dans l'église de la commune pour la mémoire du soldat défunt.

Mercredi dernier, vers minuit, la porte de la maison est ébranlée par quelques coups frappés violemment. La mère, réveillée, en sursaut, court à la fenêtre et à peine avait-elle regardé au dehors qu'elle jette un cri et tombe à la renverse.

Elle avait reconnu son fils ; la joie l'avait tuée.

Le jeune homme, fait prisonnier, avait écrit plusieurs fois et jamais ses lettres n'étaient parvenues.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

Un enfant, âgé de cinq ans et demi, a été renversé hier par une voiture dans la rue de Tournai, à Lille. La jeune victime a succombé à ses blessures quelques heures après.

Un marché au blé d'hier, à Lille, a eu une baisse de 0 fr. 56 à l'hectolitre.

l'avis de l'envoyé de M. Tirard prévalut après des ministres, et les gardes nationaux se bornèrent à demander en dernier lieu qu'on leur envoyât un officier qui pût se mettre à leur tête.

A trois heures du matin arrivèrent dans un wagon entraîné par une locomotive trois maires venant au nom de leurs collègues demander des pouvoirs pour prendre toute décision d'urgence.

Un peu avant deux heures du matin la Chambre avait voté la loi qui fixe au 10 avril les élections municipales pour toute la France. Cette date est vivement discutée : beaucoup la trouvent trop éloignée et disent qu'elle va servir de prétexte au comité central pour maintenir son autorité encore pendant une vingtaine de jours. D'un autre côté on l'approuve, vu l'impossibilité absolue au milieu du désordre actuel de faire des élections pacifiques à plus bref délai.

Les ministres ne paraissent pas moins émus que les députés de l'état de Paris ; de minuit à une heure, nous avons vu M. Thiers, févreux, mais très résolu, se promener dans la galerie des statues qui sert de fumoir aux députés ; il a causé quelques instants avec le général de Galliffet.

Le 43e de ligne qui occupait le Luxembourg était arrivé à Versailles dans la journée avec ses canons et ses mitrailleuses.

Le bruit avait couru dans la journée que le général Fréhat remplaçait comme ministre de la guerre le général Le Flô qui avait donné sa démission ; mais à deux heures du matin M. Le Flô était encore ministre.

A la même heure l'amiral Saisset, nommé commandant supérieur de la garde nationale, était encore à Versailles ; il est revenu à Paris avec les maires et a immédiatement pris possession de son commandement.

Aussitôt que la nouvelle de l'attentat se répandit dans Paris, la consternation fut générale. Tous les magasins se fermèrent immédiatement et Paris prit l'aspect d'une ville abandonnée. La Bourse fut vidée en un instant.

Les municipalités étaient en permanence, à la mairie du 2e arrondissement c'est là que furent décidées les mesures à prendre pour la nuit ; forces considérables se massèrent sur la Bourse, autour de la mairie, autour de la Banque ; des grandes gardes furent placées dans toutes les rues. Toutes les précautions avaient été prises en prévision d'une attaque. La nuit se passa tranquillement.

Ce matin la mairie du 2e arrondissement devint le point de ralliement de tous les défenseurs de l'ordre. Des hommes armés arrivèrent des divers quartiers. Tous les élèves de l'école Polytechnique, en grand uniforme vinrent se mettre à la disposition du conseil des maires. L'amiral Saisset s'installa à l'Hôtel du Timbre, rue de la Banque. A chaque instant nous voyons arriver des renforts au parti de l'ordre, nous remarquons surtout l'empressement de ceux qui ont fait parti des bataillons de marche. Pendant la nuit on a désarmé un certain nombre de gardes nationaux dissidents qui rodait autour du quartier et l'on a donné leurs armes à des hommes surs.

A onze heures les maires, adjoints et quelques députés de Paris sont réunis en conseil ; il s'agit de décider que le solde sera assurée à tous ceux qui se rangeront dans le parti de l'ordre. La mesure est adoptée.

Quatre heures. Une partie des magasins s'ouvre dans les quartiers du centre ; le faubourg Saint Martin a été occupé sans conflit par les gardes nationaux, sous les ordres de l'autorité légale. La circulation est libre ; on n'a pas voulu établir de barricades dans le quartier Drouot et le quartier de la Banque.

On dit le comité central tout prêt à se désorganiser. Le Journal officiel, de Paris, publie une dépêche envoyée par les autorités prussiennes mais l'exactitude de la traduction nous semble suspecte. Le Comité centrale a ajourné les élections au 26. On espère que le 26 il n'occupera plus l'Hôtel de ville.

CH. CAROT

Nous empruntons à nos autres correspondances les renseignements suivants :

Paris est maintenant partagé en deux camps. Le « Comité central » continue à siéger à l'Hôtel-de-Ville et à tenir par ses délégués la plupart des ministères et des administrations publiques et les états-major. Le gouvernement légal, représenté par les députés de Paris et les municipalités élues, a son centre à la mairie du 2e arrondissement, couverte par les nombreux bataillons qui ne reconnaissent que l'Assemblée nationale.

On annonce que la fédération républicaine de la garde nationale va pourvoir les ministères abandonnés de nouveaux ministres. En présence de ce fait, l'administration centrale composée de tous les employés des ministères ne faisant point partie de la délégation de Versailles, se sont émus, et ils viennent, dit-on, d'écrire une lettre collective au chef du pouvoir exécutif, afin de savoir quelle conduite ils auraient à tenir le cas échéant.

Dans la soirée la préfecture de police est inabordable.